

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR**

Le 18 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 18 août 2025 à 19 h, à la salle du Conseil de l’hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Ana Rosa Mariscal, Mario Leclerc, Daniel Pelletier, Solange Richard, Gaétan Graveline, Alain Beaudin.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Bureau.

Sont aussi présents : Amine Belghaouti, ainsi que le directeur général, Bruno Vachon, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, la mairesse déclare l’ouverture de la séance à 19 h.

2025-08-163

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l’ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour – Adoption**
- 3. Procès-verbaux – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Comités**
- 6. Période de questions**
- 7. Administration**
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés**
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
 - 7.2.1 Contrat DPTP-2025-12 – Travaux et dépenses imprévus**
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats**
 - 7.3.1 Appels d'offres divers – Lancement**
 - 7.3.2 Contrats divers**
 - 7.3.3 Contrat TP-2025-40 – Chlorure de sodium (Sel de déglacage)**

7.4 Ressources humaines

7.4.1 Embauche – Brigade scolaire

7.4.2 Embauche – Journalier (Services récréatifs)

8. Direction générale et Communication

8.1 Directive – Utilisation d'une autre langue que le français

9. Finances et Trésorerie

9.1 Aucun

10. Greffe et Affaires juridiques

10.1 Quittances diverses

11. Travaux publics et Hygiène du milieu

11.1 Aucun

12. Loisirs, Culture et Vie communautaire

12.1 Programmation automne 2025 – Approbation

13. Gestion du Territoire et de l'Environnement

13.1 Aucun

14. Sécurité publique

14.1 Aucun

15. Législation – Avis de motion / Règlements

15.1 Règlement 503-2025 (Programme de revitalisation) – Avis de motion et dépôt

15.2 Règlement 504-2025 (Modifiant 422-2022 compteurs d'eau) – Avis de motion et dépôt

15.3 Règlement 505-2025 (Modifiant le Règlement de gestion contractuelle) – Avis de motion et dépôt

15.4 Règlement 502-2025 (Modifiant le règlement de zonage no 106-2005) – Adoption du second projet

16. Développement économique

17. Affaires nouvelles

17.1 Aucun

18. Levée de la séance

Il est

Proposé par Alain Beaudin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que le greffier est dispensé d'en faire lecture ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

- Loisirs : le conseiller Mario Leclerc résume la réunion du 8 juillet 2025.
- Régie incendie : le conseiller Gaétan Graveline résume la réunion du 12 août 2025.
- Accueil : la conseillère Ana Rosa Mariscal résume la réunion du 15 août 2025.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Madelaine Houde relance le Conseil concernant une traverse de piétons et des aménagements qui lui paraissent insuffisants pour la sécurité des usagers et résidents du CLSC. Elle estime notamment insuffisantes les dimensions du panneau de signalisation récemment installé par la Ville et émet également des réserves concernant son emplacement. La mairesse l'invite à laisser ses coordonnées auprès du directeur général afin qu'il puisse organiser une rencontre afin que ce dossier puisse être discuté avec elle plus en détail.

Monsieur Robert Gagnon demande l'installation de signalisation à la sortie de la Place du Barrage sur la rue Vertu. Il demande également que la Ville envoie une équipe pour nettoyer les éphémères sur le trottoir du pont des Papetiers, l'odeur y étant désormais très inconfortable. Il demande aussi des précisions concernant une subvention de 96 500 \$ reçue par la Ville en octobre 2024 pour la réalisation d'une piste cyclable. Quant aux travaux sur la rue Vertu, monsieur Vachon répond qu'il transmettra la demande de monsieur Gagnon au propriétaire de ce chemin privé. Il s'engage par ailleurs à dépêcher une équipe des travaux publics pour réaliser le nettoyage des trottoirs du pont des Papetiers. Le directeur général confirme par ailleurs que les travaux d'aménagement de la piste cyclable seront réalisés au mois d'octobre, la Ville ayant un délai de trois ans pour exécuter les travaux subventionnés.

7. ADMINISTRATION

2025-08-165 7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2025/07/01 au 2025/08/07 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

Il est

Proposé par Gaétan Graveline

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE ladite liste au montant de **631 925,46 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

2025-08-166 7.2.1 CONTRAT DPTP-2025-12 – TRAVAUX ET DÉPENSES IMPRÉVUS

ATTENDU la résolution 2025-04-084 autorisant la dépense de **8 946 \$**, taxes en sus, pour les travaux de rapiéçage dans le cadre du contrat DPTP-2025-12 ;

ATTENDU le *Règlement 423-2020* ;

Il est

Proposé par Alain Beaudin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil ratifie la dépense supplémentaire autorisée par le directeur du Service des travaux publics dans le cadre du contrat DPTP-2025-12 et le paiement de la facture no 016388 de *Pavage Veilleux (1990) inc.* au montant de **28 525,94 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉ

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

2025-08-167 7.3.1 APPELS D'OFFRES DIVERS – LANCEMENT

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, le lancement d'appels d'offres pour :

La collecte et le transport des déchets domestiques (immeubles résidentiels – 5 logements et moins) (avec option de prolongation de 2 ans) – TP-2025-41 ;

L'enfouissement des déchets et des gros rebuts domestiques – TP-2025-42 ;

La collecte des déchets domestiques et gros rebuts (immeubles résidentiels – 6 logements et plus) (avec option de prolongation de 2 ans) – TP-2025-43.

ADOPTÉ

2025-08-168

7.3.2 CONTRATS DIVERS

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle* ;

Il est

Proposé par Alain Beaudin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense et le contrat de gré à gré selon les termes et modalités de l'offre de services :

DPTP-2025-28 au montant de **11 000 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Gravière Bouchard inc.* pour la fourniture de sable pour le lit de séchage, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

DPTP-2025-30 au montant de **12 250 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Transport Éric Nault* pour le transport de 1000 tonnes de sable pour le lit de séchage, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

DPTP-2025-39 au montant de **11 100 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Excavation R. Toulouse & Fils inc.* pour les pierres abrasives AB-5, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

DPTP-2025-45 au montant de **22 795 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Climatisation A.C. inc.* pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe centrale au garage municipal, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou, selon le cas, le directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2025-08-169

7.3.3 CONTRAT TP-2025-40 – CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE)

ATTENDU l'appel d'offres par invitation TP-2025-40 pour le projet Fourniture et transport de chlorure de sodium (sel de déglacage) ;

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions suivantes dans le délai prévu :

Soumissionnaire	Prix (Avant taxes)	TPS	TVQ
Sel Windsor ltée	77 712 \$	3 885,60 \$	7 751,77 \$
Sel Warwick inc.	78 800 \$	3 940,00 \$	7 860,30 \$
Selto Distribution inc.	94 600 \$	4 730,00 \$	9 436,35 \$
Compass Minerals Canada corp.	100 544 \$	5 027,20 \$	10 029,26 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Sel Windsor ltée* au montant de 77 712 \$, taxes en sus ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal accorde à *Sel Windsor ltée* le contrat TP-2025-40 au montant de **77 712 \$**, taxes en sus, pour le projet Fourniture et transport de chlorure de sodium (sel de déglacage), le tout sous réserve de l'obtention de tous les certificats, autorisations nécessaires.

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

7.4 RESSOURCES HUMAINES

2025-08-170

7.4.1 EMBAUCHE – BRIGADE SCOLAIRE

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres de la brigade scolaire pour la nouvelle année scolaire ;

*Il est
Proposé par Mario Leclerc
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE les personnes suivantes soient nommées brigadiers(ères) scolaires pour l'année scolaire 2025/2026, soit :

- Madame Denise Normandin, pour l'intersection Principale Sud et Saint-Pierre ;
- Madame Jeannine Kendall, pour l'intersection 2^e Avenue et Saint-Georges ;
- Madame Catherine Bilodeau, pour l'école Saint-Philippe ;

Madame Francine Blanchette, pour l'école Saint-Gabriel ;
Monsieur Claude Langlois, substitut ;
Monsieur Mario St-Onge, substitut ;
Madame Colette Blanchette, substitut.

ADOPTÉ

2025-08-171

7.4.2 EMBAUCHE – JOURNALIER (SERVICES RÉCRÉATIFS)

- ATTENDU les vacances aux postes de « Journalier volant » et « Journalier polyvalent » aux Services récréatifs (permanent, temps plein) ;
- ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'affichage du poste à l'interne, conformément à l'article 9.06 de la convention collective en vigueur ;
- ATTENDU QU' aucun membre du personnel syndiqué n'a demandé à être affecté à un de ces postes ;
- ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Mylène Roy pour combler le poste de journalier volant, puis celui de journalier polyvalent ;
- ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

- QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Mylène Roy à titre de « Journalière volante » aux Services récréatifs (permanent, temps plein), ainsi que sa mutation au poste de « Journalière polyvalente (sans classe 3) ».
- QUE son embauche à titre de salariée à l'essai en vue de devenir Journalière volante puis sa mutation à celui de Journalière polyvalente (permanent, temps plein) soient respectivement effectives en date des 21 et 23 juillet 2025.
- QUE madame Roy soit assujettie à une période d'essai de cent trente (130) jours réellement travaillés, conformément à l'article 4.01 f) de la convention collective en vigueur.
- QUE dans les deux cas, le taux horaire soit fixé à 80 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

2025-08-172

8.1 DIRECTIVE – UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

ATTENDU les articles 13.2 et 29.15 de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) ;

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal :

Adopte la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français de la Ville de Windsor*, laquelle sera annexée à la présente résolution pour valoir comme si elle était ici reproduite au long ;

Mandate monsieur David Maurice, en sa qualité d'émissaire désigné, pour compléter les formalités et signer, pour et au nom de la Ville de Windsor, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QU' une copie de ladite directive soit transmise au ministère de la Langue française, accompagnée de la présente résolution, conformément à la procédure prévue par le ministère.

ADOPTÉ

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

N/A

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-08-173

10.1 QUITTANCES DIVERSES

ATTENDU la liste des quittances présentée aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Gaétan Graveline

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la signature de toute quittance dans cette liste ainsi que les dépenses associées dont le montant global est de **729,14 \$**.

ADOPTÉ

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-08-174

12.1 PROGRAMMATION AUTOMNE 2025 – APPROBATION

Il est

Proposé par Mario Leclerc

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve ou ratifie, selon le cas, la programmation automne 2025 remise à ses membres par la Coordinatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉ

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

N/A

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

N/A

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

15.1 RÈGLEMENT 503-2025 (PROGRAMME DE REVITALISATION) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Ana Rosa Mariscal donne un avis de motion par lequel, elle-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 503-2025 (*Règlement établissant un programme de revitalisation pour un secteur donné de la Ville de Windsor*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

15.2 RÈGLEMENT 504-2025 (MODIFIANT 422-2022 COMPTEURS D'EAU) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Mario Leclerc donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 504-2025 (*Règlement modifiant le Règlement 445-2022 sur les compteurs d'eau de la Ville de Windsor*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

15.3 RÈGLEMENT 505-2025 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Pelletier donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 505-2025 (*Règlement modifiant le Règlement no 402-2019 de gestion contractuelle*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l’ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

2025-08-175 15.4 RÈGLEMENT 502-2025 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 106-2005) – ADOPTION DU SECOND PROJET

- ATTENDU QUE l’avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 502-2025 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 7 juillet 2025 et que le premier projet de ce règlement était adopté à cette même date ;
- ATTENDU QUE ce règlement contient une disposition susceptible d’approbation référendaire et que la Ville a tenu une assemblée publique de consultation le 18 août 2025, à 18h30 ;
- ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que le second projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce second projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

*Il est
Proposé par Gaétan Graveline
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

- QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 502-2025 (*Règlement modifiant le règlement de zonage no 106-2005 de la Ville de Windsor afin de permettre la vente du détail de biens de consommation dans la zone C-20*).

ADOPTÉ

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N/A

17. AFFAIRES NOUVELLES

N/A

2025-08-176

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Ana Rosa Mariscal

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19 h 38.

ADOPTÉ

Sylvie Bureau
Mairesse

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière